

---

## Une nouvelle réglementation bio en 2009

29-06-2007

un pas en avant, deux pas en arrière !

Prévu dans le cadre de la simplification réglementaire et de l'harmonisation européenne et voté par le Conseil des 27 Ministres de l'agriculture européens le 12 juin dernier, ce texte doit entrer en vigueur au 1er janvier 2009. Il remplacera alors le règlement européen actuel. Les agriculteurs bio alertent les citoyens : l'agriculture bio telle que nous la connaissons aujourd'hui risque de disparaître.

Le Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord Pas de Calais (GABNOR) fait un point complet sur la nouvelle réglementation bio.